



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA
SALLE DES COMITÉS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 10 JUILLET 2024 À
19H00**

Personne(s) présente(s) :

M. François Boily, conseiller municipal
Mme Marie Ignaczak, présidente
Mme Danielle Pelletier, secrétaire (visioconférence)
M. Vincent Perron, vice-président (visioconférence)
Mme Andrée Turenne, membre
Mme Christine Sauvageau, membre
M. Alexandre Duplain, membre

Joé Thériault, conseiller technique

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Marie Ignaczak.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal

4. Sujets

4.1 Point de discussion - Suivi du conseil

4.2 PIIA - Construction d'une résidence unifamiliale isolée dans un projet intégré ayant une superficie au sol supérieure à 200 m² et une aire de stationnement de 150 m² et plus - 6 chemin des Parulines

4.3 PIIA - aire de stationnement dans une bande de protection d'un secteur de forte pente et d'une superficie de 150 m² et plus - 9 chemin des Brumes

4.4 PIIA - aménagement d'une aire de stationnement de 150 m² et plus dans la rive et le littoral - 165 chemin des Granites

4.5 PIIA - agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieure à 200 m² et une diminution de la norme d'éloignement par rapport à la ligne des hautes eaux - 367, chemin du Tour-du-Lac

4.6 Dérogation mineure - 2024-20011 - 445, chemin du Tour-du-Lac

4.7 PIIA - reconstruction d'une résidence unifamiliale dans une bande de protection d'un secteur de forte pente et une aire de stationnement de 150 m² et plus - 393, chemin du Tour-du-Lac

5. Date de la prochaine réunion du CCU



6. Varia

6.1 Varia

7. Clôture de la réunion

7.1 Clôture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion

La présidente déclare l'assemblée ouverte à 19:07.

2.1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté et l'ajout d'une aire de stationnement de 150 m² et plus au point 4.7.

3.1 Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la rencontre du 5 juin 2024 a été accepté tel que rédigé.

4.1 Point de discussion - Suivi du conseil

Aucun

4.2 PIIA - Construction d'une résidence unifamiliale isolée dans un projet intégré ayant une superficie au sol supérieur à 200 m² et une aire de stationnement de 150 m² et plus - 6 chemin des Parulines

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de permis 2024-00099, numéro de lot 4 424 391 et 4 424 395, concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans un projet intégré.

4.3 PIIA - aire de stationnement dans une bande de protection d'un secteur de forte pente et d'une superficie de 150 m² et plus - 9 chemin des Brumes

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de permis 2024-00154, numéro de lot 4 967 054, concernant l'aménagement d'une aire de stationnement dans une bande de protection d'un secteur de forte pente et d'une superficie de 150 m² et plus.

Madame Ignaczak s'est jointe à la réunion à 19h25.

4.4 PIIA - aménagement d'une aire de stationnement de 150 m² et plus dans la rive et le littoral - 165 chemin des Granites

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de permis 2022-00594, numéro de lot 1 497 383, concernant l'aménagement d'une aire de stationnement de 150 m² et plus dans la rive et le littoral.

4.5 PIIA - agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieure à 200 m² et une diminution de la norme d'éloignement par rapport à la ligne des hautes eaux - 367, chemin du Tour-du-Lac



Le comité consultatif recommande **le refus** de la demande de permis 2024-00348, numéro de lot 1 497 211, concernant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieure à 200 m² et une diminution de la norme d'éloignement par rapport à la ligne des hautes eaux.

4.6 Dérogation mineure - 2024-20011 - 445, chemin du Tour-du-Lac

Le comité consultatif recommande **le report** de la demande de dérogation mineure 2024-20011, lot 1 497 044 afin de permettre uniquement l'installation d'un terrain (court) de tennis dans la cour avant et dans la façade du bâtiment principal, prévu aux normes du Règlement de zonage 09-207, le tout tel que démontré sur le plan qui a été préparé par M Kevin Nellis a.g, en date du 4 juin 2024, portant le numéro 6292 de ses minutes.

M. Boily a quitté la réunion à 20h56.

4.7 PIIA - reconstruction d'une résidence unifamiliale dans une bande de protection d'un secteur de forte pente et une aire de stationnement de 150 m² et plus - 393, chemin du Tour-du-Lac

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de permis 2024-00419, numéro de lot 1 497 199, concernant la reconstruction d'une résidence unifamiliale dans une bande de protection d'un secteur de forte pente.

5. Date de la prochaine réunion du CCU

La prochaine réunion du CCU sera le 14 août 2024.

6.1 Varia

Bonnes vacances, à tout le monde

7.1 Clôture de la réunion

Clôture de la réunion à 21:47.

Marie Ignaczak, présidente

Danielle Pelletier, secrétaire